

Identification cochon :



Depuis la peste porcine qui a frappé notre pays en 2019, l'ARSIA recommande fortement l'identification de tous les porcs domestiques, même s'ils sont seuls à la maison.

Pour ce faire, il vous faut accomplir quelques démarches administratives afin d'obtenir la boucle pour votre cochon.

Tout d'abord, il faut vous rendre sur le site de l'ARSIA (www.arsia.be) dans l'onglet IDENTIFIER => PORCS => Détenir des animaux. Sur cette page, vous trouverez le document B-02 qui vous permettra de vous identifier en tant que détenteur d'un troupeau porcin (même si celui-ci ne compte qu'un animal)

Ensuite, pour obtenir la boucle d'identification (1 marque auriculaire générique pour porc de compagnie) vous retournez dans l'onglet IDENTIFIER => PORCS => Identification & matériel. Vous y trouverez le document A-02 à compléter et envoyer à l'ARSIA.

De plus, vous devrez, avec un vétérinaire choisi qui deviendra le vétérinaire de votre « troupeau », compléter une convention entre le vétérinaire et le responsable du « troupeau ». Cette convention se trouve dans IDENTIFIER => PORCS => Documents obligatoires.

Pour finir, la possession d'un troupeau porcin vous impose une visite trimestrielle chez votre vétérinaire responsable. Lors de ces visites vous ne payerez pas directement le vétérinaire mais l'ARSIA s'en chargera.

Stérilisation :



Afin d'éviter des problèmes d'agressivité ou d'odeur (chez le mâle non castré) il est conseillé de stériliser/castrer vos cochons avant l'âge de 6 mois. Une très courte mise à jeun est nécessaire avant la chirurgie et votre animal rentrera chez lui le jour même, dans l'après-midi.

Visites annuelles et trimestrielles :



Comme mentionné précédemment, les visites trimestrielles sont obligatoires lors de la détention d'un individu porcin. De plus, chez les cochons, il est nécessaire de tailler les onglons ainsi que de limer leurs canines une fois par an. Par ailleurs, les vaccins contre le rouget, la rhinite atrophique, le parvovirus et le tétanos sont vivement conseillés et se font tous les 6 mois.